



## Medienmitteilung Communiqué de presse

Info/cg

Berne, le 31 mars 2016

Le ministère public cantonal chargé des tâches spéciales et la police cantonale bernoise communiquent:

Canton de Berne

### Mise en accusation pour incitation à la prostitution

**cpb. Au terme de vastes enquêtes menées pour incitation à la prostitution et infraction qualifiée à la loi sur les étrangers, le ministère public chargé des tâches spéciales a mis en accusation trois ressortissants chinois. Il leur est en particulier reproché d'avoir proposé et contrôlé des prostituées sans autorisation de travail. Deux des prévenus ont déjà été condamnés.**

Quelque neuf mois après les arrestations de trois ressortissants chinois pour incitation à la prostitution (voir [communiqué du 29 mai 2015](#)) les investigations menées par la police cantonale bernoise sur mandat du ministère public cantonal chargé des tâches spéciales sont terminées. Le ministère public a mis en accusation les trois hommes pour incitation à la prostitution et infraction qualifiée à la loi sur les étrangers auprès du tribunal régional Berne-Mittelland. Deux des accusés ont déjà été condamnés à une peine privative de liberté de 10, respectivement de 22 mois dans une procédure simplifiée.

Il est en particulier reproché à l'auteur principal présumé, âgé de 48 ans et au bénéfice d'une double nationalité chinoise/autrichienne, d'avoir proposé et contrôlé par internet les services de prostituées chinoises sans autorisation de travail. Avec les deux hommes déjà condamnés, deux Chinois âgés de 44 et de 57 ans, il contrôlait des prostituées qui ne parlaient pratiquement que le chinois en les menant chez leurs clients et en décidant de l'essentiel des circonstances de leur activité de prostitution. Pour ce faire, l'auteur principal disposait de domiciles à Ostermundigen, Bâle et Witterswil (SO), où résidaient les prostituées et les chauffeurs qui devaient se tenir à disposition 24 heures sur 24 pour des missions. De là, les prostituées étaient emmenées chez des clients dans l'ensemble de la Suisse. Les femmes n'avaient pas d'autorisation de travail en Suisse. Le prévenu se trouve en détention provisoire.

Les investigations globales et complexes qui ont duré une année et demie ont été menées non seulement par de nombreux services spéciaux et collaborateurs de la police cantonale mais également par les polices cantonales de Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Soleure, la police judiciaire fédérale ainsi que le "Bundeskriminalamt" de Vienne. Lors des diverses perquisitions, des douzaines de téléphones portables ainsi que d'autres supports de données ont été saisis. L'analyse des supports de données

ainsi que les résultats des mesures d'observations se sont avérés très complexes en raison de la langue chinoise et ont été effectués avec la coopération de divers traducteurs.

*Amaël Gschwind, chargé d'information du Ministère public, se tient à disposition pour de plus amples informations jusqu' à 11h, au numéro 032 344 58 72.*